

Lutte contre les ruissellements d'origine agricole : des solutions adaptées existent !

Depuis la création d'aménagements sur le site des 17 champs, à Saint-Jans-Cappel, en 2009, l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord met en place des actions de lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols en zone agricole.

Pourquoi lutter contre les ruissellements ?

La Flandre est caractérisée par la présence de sols argileux, particulièrement peu perméables et très sensibles à l'érosion par l'eau (appelés sols "battants").

Après les premières pluies, ces sols se gorgent rapidement d'eau qui ruisselle directement vers le cours d'eau en créant parfois des coulées boueuses destructrices pour les cultures, les biens, voir les personnes. D'autre part, l'apport simultané de ces ruissellements, couplé aux apports urbains, entraîne la montée rapide des cours d'eau qui débordent en fond de vallée.

En plus des dommages engendrés sur les biens et les personnes, et du transfert d'éléments polluants, les ruissellements d'origine agricole entraînent dans leur sillage une quantité importante de terre et de particules diverses. Cela vient progressivement colmater les cours d'eau et les zones d'expansion des crues. La lutte contre les ruissellements d'origine agricole permet de retenir ces éléments le plus en amont possible afin de limiter les opérations d'entretien (dévasement).

Quelles solutions ?

Plusieurs dispositifs techniques permettent de résoudre les problèmes de ruissellement et d'érosion des sols. Ceux-ci peuvent être traités par la mise en place de techniques vivantes (haies, fascines vivantes, ...), de techniques mortes (fascines mortes, boudins de coco, ...) ou via la mise en place de dispositifs hydrauliques transversaux (noues, mares, ...). Les pratiques de travail du sol constituent également un levier d'actions déterminant pour mener à bien les projets de lutte contre les ruissellements en zone agricole.



Boudins de coco © USAN



Journée de sensibilisation à la lutte contre les ruissellements en zone agricole
Eecke - 30/11/2015 © USAN

L'ensemble de ces solutions est étudié et adapté au contexte, en fonction des besoins du propriétaire et de l'exploitant des parcelles à aménager. La Chambre d'Agriculture de région Nord-Pas-de-Calais et le Conseil Départemental du Nord interviennent également dans l'accompagnement technique.

Des coûts d'implantation et d'entretien intégralement pris en charge par le maître d'ouvrage !

La visite de terrain organisée le 30 novembre 2015 a permis de présenter des aménagements, type boudins de coco, mis en place sur la commune d'Eecke en septembre 2014.

Ces aménagements ont été une découverte pour les délégués et agriculteurs présents, agréablement surpris de la simplicité du dispositif et du coût peu élevé de cette installation (boudin de coco ± 20 € /mètre linéaire), intégralement pris en charge par le maître d'ouvrage (avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie). Sur le plan foncier, les acteurs de cette demi-journée de sensibilisation ont été étonnés du peu d'espace occupé par ces techniques.

L'USAN lance un appel aux volontaires sur toutes les communes de son territoire de compétence pour mettre en œuvre ce dispositif, qui ferait gagner un temps considérable en cas d'inondation.

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter Monsieur Amaury GEORGE au 03 20 50 24 74 ou par mail : ageorge@usan.fr